



Demande d'accès au dossier médical

La demande est à formuler par l'intermédiaire de cet imprimé, daté, signé et accompagné des justificatifs demandés. Nous attirons votre attention sur les frais de 7€ (un chèque à joindre) et sur le caractère strictement **personnel** des informations que vous allez détenir, notamment vis-à-vis de tierces personnes, y compris à des organismes d'assurances. **Par courrier** : Direction du Centre Hospitalier de Denain, 25 Av. Jean Jaurès, 59220 Denain, 0327243436

1. Identité du demandeur (joindre une copie recto verso de la pièce d'identité)

Nom : Nom de jeune fille : Prénom :
Date de naissance : Lieu :
Domicilié(e) à :
Code Postal : Ville :
Numéro de téléphone : - Mail :

Demande la communication

Pour la période du/...../..... au/...../..... Service :

- de mon dossier médical
- du dossier de mon enfant mineur (**remplir case 2**) en qualité de représentant légal (**joindre une copie du livret de famille ou un extrait d'acte de naissance avec filiation datant de moins de 3 mois**)
- du dossier d'une personne protégée (**remplir case 2**) en qualité de tuteur (**joindre une copie du jugement + une copie de la pièce d'identité de la personne protégée**)
- du dossier d'une personne décédée (**remplir case 2 et impérativement la case 5**) en qualité d'ayant droit (héritier de la personne décédée) (**joindre une copie de tout document attestant de votre qualité d'ayant droit : livret de famille, acte notarié**)

2. Identité du patient

(si différent du demandeur, lorsque le patient sollicite un intermédiaire afin d'obtenir son dossier patient, le mandat exprès est alors obligatoire avec justificatif des deux identités à savoir, celle du mandant - le patient et celle du mandataire - le demandeur)

Nom : Prénom :
Date de naissance : Lieu :
Pour la période du/...../..... au/...../..... Service :

3. Motivation de la demande d'un ayant droit (héritier d'une personne décédée)

L'accès d'un ayant droit aux informations médicales d'une personne décédée est strictement encadrée ;

Le décès d'une personne ne met pas fin au secret protégeant sa vie privée ni au secret médical

Plusieurs conditions doivent être remplies :

- La personne décédée ne doit pas de son vivant s'être opposée à cette communication
- Le demandeur doit avoir la qualité d'ayant droit
- La demande doit être expressément fondée sur une ou plusieurs des trois motivations (art.L1110-4 CSP)
 - Connaître les causes de la mort
 - Défendre la mémoire du défunt,
 - Faire valoir vos droits



Demande d'accès au dossier médical

Le Centre Hospitalier de Denain n'est tenu de communiquer à l'ayant droit que les seules informations nécessaires à la réalisation de l'objectif qu'il poursuit.

Vous souhaitez :

- Connaître les causes du décès
- Défendre la mémoire du défunt, (**à préciser obligatoirement**)

Faire valoir vos droits (**à préciser obligatoirement**)

De quel(s) droit(s) s'agit-il :

Quelles sont les informations relatives à la santé de la personne décédée vous sont nécessaires pour y répondre

.....

4. Nature des documents demandés

- Courrier du médecin traitant
- Dossier d'admission, service des Urgences
- Comptes rendu divers
- Examens biologiques ou d'anatomie pathologique
- Observations médicales et paramédicales
- Prescriptions médicales
- Diagramme de soins
- Feuilles de surveillance
- Fiches de liaison
- Explorations fonctionnelles
- Electrocardiogramme
- Duplicatas de clichés d'imagerie (scanner, IRM, etc.)
- Lettre de sortie
- Autres à préciser :

5. Modalités d'accès souhaitées

- à mon domicile (un deuxième chèque vous sera demandé pour l'envoi en recommandé avec accusé de réception; le montant varie en fonction du poids du dossier et vous sera communiqué par téléphone ou par e-mail)
- retrait des copies sur place
- au médecin que je désigne :

Nom Prénom

Adresse

N°Téléphone :

Consultation sur place, demande à être accompagné(e) d'un médecin du service concerné.

Fait à

Le / /

Signature du demandeur

